



TROPHEES

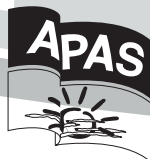
APAS BTP 2010

L'APAS BTP souhaite apporter son soutien à des projets initiés par des salarié(e)s du BTP qui expriment ainsi, en dehors de leur activité professionnelle, leurs qualités humaines. Pour récompenser les meilleurs projets ont été créés les « **Trophées APAS BTP** ».



Catégorie :

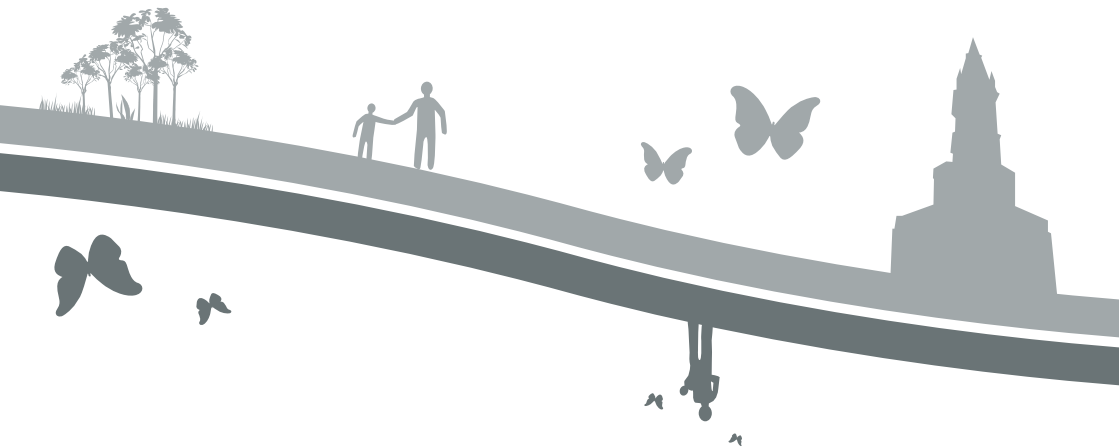
projet humanitaire et/ou social



Réglement

1. Les salariés* des entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics adhérentes à l'APAS BTP peuvent participer aux « Trophées APAS BTP ».
2. Le projet humanitaire et/ou social doit s'inscrire dans un cadre non professionnel.
3. Le dossier de participation doit être retourné avant le 30 novembre 2010 à « Trophées APAS BTP » 113/115 avenue de Choisy 75013 Paris.
4. Le jury examinera chaque dossier et désignera un lauréat par catégorie parmi les participants. Les lauréats seront informés personnellement.
5. Le projet auquel est attribué un « Trophée APAS BTP » recevra une dotation d'un montant de **500 euros** qui sera versée en deux fois : 250 euros à l'acceptation du projet et 250 euros après examen d'un compte-rendu de la réalisation partielle ou complète du projet.

* au sens strict



TROPHEES APAS BTP 2010

Catégorie : projet humanitaire et/ou social.

Nom : M. Mme. Mlle Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° tel. domicile : N° tel employeur :

Portable : Courriel :

Employeur : nom et adresse

N° CARTAPAS ou justificatif d'appartenance à l'entreprise :

.....

VOTRE PROJET

Nature du projet :

Projet humanitaire

Projet social

Destination ou lieu de réalisation :

.....

Description succincte :

.....

Environnement du projet (association, groupe d'amis) :

.....

Personnes participant au projet :

Budget prévisionnel :

Bénéficiez-vous d'une aide financière ?

L'acceptation du dossier engage le concepteur du projet à fournir à l'APAS BTP un compte rendu écrit et illustré de la réalisation du projet.

Pièces à joindre à la demande :

- éléments graphiques présentant le projet (plans, cartes...)
- notification des aides financières obtenues
- tout autre élément pouvant compléter le dossier

Je certifie exacts les renseignements ci-dessus et m'engage en cas d'annulation (partielle ou totale) de mon projet à en informer l'APAS BTP et à lui rembourser les sommes versées.

Fait à :



Le :



Toute fausse déclaration entraînerait la suppression de l'aide de l'APAS BTP

Association Paritaire d'Action Sociale du Bâtiment et des Travaux Publics

113/115 Avenue de Choisy 75013 Paris

Tél. : 01 40 77 51 23